



Règlement 2015

Le responsable de l'équipe est chargé de l'inscription de son équipe.

Inscriptions:

- Soit en ligne : remplir le formulaire via www.cse.be
- Soit en personne : se rendre au CSE ANIMATIONS, rue de Blancs Chevaux 2A à 1348 LLN

Contacts responsables course :

- Par mail : course@cse.be
- Par GSM : Alice Perrot 0499/63.90.23 et/ou Nico Vanbraband 0487/55.66.95



Table des matières

TABLE DES MATIÈRES	2
CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES	3
CHAPITRE 2 : LA COURSE VÉLO.....	5
2.1. CATÉGORIE FOLKLORIQUE	7
2.2. CATÉGORIE HUMANITAIRE.....	8
2.3. CATÉGORIE COURSE.....	8
CHAPITRE 3 : POSTES DE SÉCURITÉ	9
3.1. PRÉSENCE ET CONSIGNES AUX POSTES DE SÉCURITÉS	9
3.2. PROCÉDURE EN CAS D'ACCIDENT	9
3.3. MATÉRIEL DE SÉCURITÉ	9
3.4. CONTRÔLE PAR LES ORGANISATEURS	10
CHAPITRE 4 : DISPOSITIONS CONCERNANT LES EMPLACEMENTS	11
4.1. GÉNÉRALITÉS	11
4.2. SPÉCIAL VILLAGE COURSE ET HUMANITAIRE	12
4.3. PROPRETÉ DES EMPLACEMENTS.....	12
4.4. TAXE COMMUNALE	13
CHAPITRE 5 : SPONSORING ET PUBLICITÉ	14
CHAPITRE 6 : SANCTIONS ET CAUTIONS	15
6.1. LA COURSE VÉLO.....	15
6.2. LES CAUTIONS	15
CHAPITRE 7 : ASSURANCES.....	17



Chapitre 1 : Dispositions générales

Les 24 Heures vélo de Louvain-la-Neuve sont organisées par le Centre Sportif Étudiant (CSE Animations ASBL, appelé par la suite les « organisateurs »). Cette course cycliste est ouverte à tous, sous réserve d'acceptation discrétionnaire par les organisateurs, et se déroule sur un circuit déterminé par les organisateurs. Dans le présent règlement, seront dénommés « les participants » : les équipes vélo participantes, ainsi que les responsables des divers stands et des animations organisées sur le site.

Seules les équipes régulièrement inscrites selon la procédure déterminée par les organisateurs sont autorisées à participer aux 24 Heures vélo.

Pour inscrire valablement un vélo, il faut que le responsable d'équipe :

1. **Inscrite son équipe**

- Soit en remplissant le formulaire en ligne via www.cse.be. Dans ce cas-là, vous recevrez un mail de confirmation de votre inscription et un numéro de dossier vous sera communiqué.

- Soit en se présentant au CSE Animations au 2A rue des Blancs Chevaux à 1348 LLN du lundi au vendredi. Un numéro de dossier vous sera attribué.

2. Soit présent à la réunion d'information générale « **Briefing des capitaines** ». Deux séances sont organisées : lundi 19 octobre à 19h00 dans l'auditoire Agora 11 ou mardi 20 octobre à 19h00 dans l'auditoire Agora 11. L'absence sera sanctionnée par un retrait de caution (50€) immédiat.

L'inscription n'est prise en compte qu'après réception des frais d'inscription.

Les inscriptions se clôturent le mercredi 14 octobre 2015.

Le montant d'inscription d'une équipe vélo est fixé à 50 € (35 € participation + 15 € taxe communale) pour tous les vélos. Ce montant devra être versé au numéro de compte BE83 2710 6137 0215 (compte des 24H vélo de l'ASBL CSE Animations) avant le mardi 13 octobre 2015, avec la mention suivante : *Nom de l'équipe – Nom et prénom du responsable – « Frais d'inscription et caution » - Numéro de dossier*.

Attention, si vous annulez votre inscription après le vendredi 16 octobre 2015, on ne vous remboursera PAS les 50 € !!!

En plus de l'inscription, une caution de 200€ vous est demandée afin d'assurer le respect des normes imposées par le présent règlement. Cette caution est à verser également le mardi 13 octobre 2015 au plus tard sur le compte de l'ASBL CSE Animations.

Attention, l'inscription ne sera enregistrée qu'après réception du paiement et de la caution !!!



Vu l'importance de cette manifestation, la Police d'Ottignies-LLN ainsi que les Pompiers de Wavre imposent une série de mesures particulières reprises dans l'« **Ordonnance de Police** » et dans le résumé sur les mesures de prévention, de sécurité et de lutte contre l'incendie des pompiers, en annexe de ce règlement. Le capitaine de l'équipe a l'**obligation** de les lire ainsi que le règlement de l'épreuve, dans leur intégralité. C'est indispensable pour une sécurité optimale.



Chapitre 2 : La course vélo

En cas de problème avant et pendant la course, l'équipe est tenue d'avertir immédiatement les organisateurs au stand info course se trouvant dans le Village Course (sur la Place Polyvalente).

Chaque vélo inscrit devra se rendre au contrôle technique, afin que les organisateurs puissent contrôler la bonne application des exigences techniques qui se trouvent décrites ci-dessous.

Pour l'édition 2015, le contrôle technique aura lieu au cercle FLTR (Philo et Lettres), voie Cardijn, de 13h00 à 18h00, les lundi 19 et mardi 20 octobre 2015.

Dispositions techniques :

- Tous les vélos inscrits, y compris les vélos folkloriques, doivent répondre aux **normes de sécurité** prescrites par le Code de la Route (catadioptrés, sonnettes, freins, etc...).

- Les vélos devront impérativement **allumer leur phare à 18h30 le mercredi**. Cet éclairage doit obligatoirement être électrique sur piles (phare blanc ou jaune à l'avant et rouge à l'arrière). Il ne sera pas autorisé d'éteindre les phares avant 07h30 le jeudi.

- **Le diamètre des roues** avant et arrière ne peut excéder 750 mm, grand Bi excepté.

- **La largeur minimale** requise pour les pneus est de 30mm.

- Le gabarit de chaque vélo doit respecter les normes maximales suivantes :

- **Hauteur de selle** 150 cm (pas de vélos superposés) ;

- **Largeur au sol** 150 cm ;

- **Largeur** de 190 cm ;

- **Longueur hors-tout** de 500 cm ;

- **Poids** 75 kg (une dérogation peut être accordée principalement sur la base du système de freinage) ;

- **Hauteur** de 220 cm.

Attention, nouvelle disposition **pour les vélos folkloriques apparentés à la Fédération** : hauteur maximale des vélos = 200cm. Cette contrainte est imposée par l'entrepôt destiné à sécuriser les vélos folkloriques de la Fédé durant la nuit.

Soyez attentifs à ces dimensions, dictées par les impératifs du circuit !

- **L'usage des cale-pieds**, pédales automatiques ou tout autre système similaire **est prohibé**. Les seuls types de guidons admis sont les guidons plats. (Pas de guidon de course!).

- **Le port du casque de protection cycliste est obligatoire** pour les participants roulant sur un vélo course ou humanitaire, par ordonnance de police, pendant toute la durée de l'épreuve.

- Chaque vélo sera individualisé par une **plaque numérotée** fournie au contrôle technique par les organisateurs ; lors du contrôle technique, on effectuera le plombage de cette



plaque qui devra être fixée solidement à l'avant du vélo de manière à être toujours visible. En cas de bris accidentel (et accidentel uniquement) du plombage, le vélo doit être présenté immédiatement au stand info course, situé dans le Village Course afin d'être replombé. Afin de ne pas perdre de temps, les vélos inscrits dans les catégories courses et humanitaires peuvent avoir **un vélo de rechange** par équipe. Ce vélo devra également passer par le contrôle technique les 19 et 20 octobre 2015 et doit donc répondre à toutes les dispositions demandées. En cas d'accident et donc de changement de vélo, n'oubliez pas de changer votre puce également.

- Le système de comptage est entièrement automatisé. Pour ce faire, chaque vélo sera individualisé par une **puce électronique**, fournie par les organisateurs. Cette puce est indispensable durant toute la durée de la course pour permettre le comptage aux postes de contrôle. En cas de quelconque problème avec cette puce, le vélo doit être présenté immédiatement au stand info course, au Village Course.

Chaque équipe est responsable de sa puce électronique et de sa plaque d'immatriculation à partir de sa distribution jusqu'à sa reprise après la course par les organisateurs. **La récupération des puces électroniques et des plaques numérotées se fera après la course au stand info course du Village Course, le jeudi 22 octobre pour 15h00 au plus tard.** Assurez-vous lors de la remise que les organisateurs ont bien noté le nom de votre équipe. La non-remise de la plaque et de la puce entraîneront une perte de caution de 200 euros.

Afin d'éviter toute forme de fraude pendant la course, un contrôle sévère de la conformité du vélo (cf. dispositions techniques) pourra être effectué durant toutes les 24 Heures vélo. Tout manquement à l'un de ces articles entraînera la rétention de tout ou d'une partie de la caution ou la mise hors course immédiate de l'équipe, sur appréciation des organisateurs en accord avec les responsables course (Alice Perrot et Nico Vanbraband pour l'édition 2015). Le chapitre 6 vous explique comment et pour quelles raisons les organisateurs peuvent vous pénaliser financièrement.

Chaque équipe est tenue d'avoir son propre matériel de réparation. De plus, du matériel sera disponible (à prix coûtant) au stand réparation vélo prévu à cet effet dans le Village Course.

Au terme de l'épreuve, 6 classements seront établis :

- o Par nombre de tours pour les vélos courses (remportant des lots)
- o Par nombre de tours pour les vélos humanitaires (remportant uniquement l'argent de l'opération Humanibière pour l'association),
- o Par nombre de tours pour les vélos folkloriques (total des tours parcourus durant les 2 manches),
- o Par nombre de tours pour les vélos ASPU (remportant des lots),
- o Par vote d'un jury pour le prix du Jury pour « le plus beau vélo folklorique ».

Une présélection s'opérera sur le modèle d'une élection par les habitants de Louvain-La-Neuve et les personnes extérieures à la compétition qui pourront voter par sms, au compte d'un vote par personnes. Ce vote aura lieu de 13h à 18h. Les vélos présélectionnés passeront ensuite devant un comité de vote et chaque participant Folklorique aura le droit



à une défense orale de 5 min. Ce comité sera constitué de personnes extérieures (vice-rectorat, étudiants,...) et ceci afin d'en assurer la légitimité.

o Par vote des enfants pour le prix des Enfants qui désigneront leur vélo préféré pour les vélos folkloriques.

Pour conserver à l'épreuve son caractère original, tout vélo inscrit est tenu de concourir durant **toute la durée de l'épreuve**. Soit 24 heures pour les vélos courses et humanitaires, 16 heures et 30 minutes pour les vélos folkloriques (c'est-à-dire les deux manches !!) et 8 heures pour les vélos ASPU. De plus, un tour doit être effectué par un et un seul coureur cycliste pour les catégories course, humanitaire et ASPU. Dans le cas contraire la caution « course » de 50 € peut être prélevée et la disqualification peut être immédiate.

Deux circuits différents sont tracés. Le Grand Circuit sera suivi par les vélos courses, humanitaires et ASPU, alors que le Petit Circuit sera emprunté par les vélos folkloriques et ceux du 240'. La séparation des deux circuits sera indiquée par des grands panneaux. Le comptage sera différencié, afin d'éviter les tentatives de tricherie. De la sorte, les circuits se retrouveront à la place de l'Université. De plus, deux petites déviations du circuit sont prévues durant la nuit et ce pour des raisons de sécurité :

- Entre la place Montesquieu et la Grand Place.
- Au niveau de la place Galilée.

Le moment et l'endroit du changement vous seront indiqués en temps opportun. Le plan du circuit se trouve sur le site www.cse.be

Entre les deux manches¹, seul le Grand Circuit sera utilisé par les vélos courses et humanitaires. Le premier vélo du classement ouvrira le changement et tous les vélos pourront alors emprunter le nouveau parcours.

Toutes les réclamations concernant la course (classement,...) sont à adresser exclusivement à un des deux responsables de course via le stand info course, dans le Village Course. Les responsables course sont les seuls habilités à trancher les éventuels litiges découlant des réclamations, et ce, sur consultation éventuelle des autres organisateurs.

2.1. Catégorie Folklorique

Le caractère suffisamment folklorique du vélo sera apprécié lors du contrôle technique par les organisateurs. Un vélo peut ne pas être accepté dans cette catégorie si son aspect folklorique n'est pas suffisamment marqué. Un vélo folklorique qui aurait perdu son caractère folklorique pendant la course pourra être transféré dans la catégorie course par les responsables course après avertissement.

Sauf exception accordée par les organisateurs, les équipes des vélos folkloriques seront regroupées dans le « Village folklo » situé à la place polyvalente. Entre les deux manches (de 1h à 8h30), les vélos folkloriques de la fédération et ceux qui en feront la demande seront garés et gardés dans le parking sous le théâtre Jean-Villar.

¹ La course des vélos folkloriques est divisée en deux manches : la première de 13h à 1h, la deuxième de 8h30 à 13h.



2.2. Catégorie Humanitaire

Chaque équipe humanitaire devra remettre, lors de son inscription, **une page de présentation du projet** pour lequel elle souhaite concourir. Il vous est aussi demandé de donner une photocopie de l'extrait du moniteur concernant votre ASBL ainsi que son numéro de compte (la somme gagnée ne peut en aucun cas être versée sur un compte personnel). Si vous voulez rouler pour un projet humanitaire non rattaché à une ASBL ou une ONG, une dérogation pourra vous être accordée si la cause défendue est jugée suffisamment humanitaire par les organisateurs.

De plus, chaque association représentée par un vélo humanitaire devra nous fournir une brève description de son projet humanitaire (4 -5 lignes) qui sera publié sur le site internet www.cse.be, dans la rubrique 24h vélo, onglet « Opération humanitaire ». L'équipe humanitaire s'engage également à fournir aux organisateurs un logo de leur association et un lien vers leur site internet qui seront mis en ligne par les organisateurs.

Sauf exception accordée par les organisateurs, les équipes des vélos humanitaires seront regroupées dans le « Village Course », situé sur la place polyvalente.

Chaque vélo humanitaire sera équipé lors du contrôle technique d'une petite pancarte en travers du cadre, signalant qu'il court dans la catégorie humanitaire. De plus, les coureurs devront porter un dossard ou **un T-shirt avec le logo de l'association** ou le nom du projet humanitaire pour lequel ils courent.

L'argent récolté par l'opération Humanitaire 2015 sera intégralement réparti entre les différents projets humanitaires: toutes les associations recevront une somme proportionnelle au nombre de tours qu'ils ont effectués et les 3 premiers vélos se verront récompensés par une prime supplémentaire. L'argent sera versé au numéro de compte du projet, fourni dans le dossier remis par l'équipe qui le parraine, endéans les 60 jours qui suivent les 24 heures vélo de Louvain-la-Neuve.

2.3. Catégorie Course

Sauf exception accordée par les organisateurs, les équipes des vélos courses seront regroupées dans le « Village Course », situé sur la place polyvalente.

Les vélos ASPU répondent aux mêmes règles que les vélos course.



Chapitre 3 : Postes de sécurité

3.1. Présence et consignes aux postes de sécurités

Toute équipe doit assurer **une permanence à un poste de sécurité** dont le lieu et la durée seront fixés par les organisateurs et vous seront envoyés par mail dans le courant de la semaine du 12 octobre 2015. Le capitaine d'équipe est civilement responsable de la bonne tenue de ce poste, une convention sera signée lors du contrôle technique.

Cette permanence consiste à assurer la bonne circulation des vélos et des piétons aux endroits prévus à cet effet et dans leurs environs immédiats, ainsi qu'à faciliter le passage des véhicules de secours. Elle est assurée par **minimum 2 personnes**, membres de l'équipe et plus si la gestion du poste de sécurité le nécessite. Ces personnes devront, au début de leur permanence, prendre connaissance des consignes de sécurité propres à leur poste. Celles-ci vous auront été distribuées avec le lieu et la durée de votre poste sécu et seront également accrochées à la barrière nadar du dit poste.

La permanence à assurer dure normalement quatre heures. **Après cette période, l'équipe en place ne peut quitter son poste que quand la relève est opérationnelle**, c'est-à-dire que le binôme de relève est présent, sobre et a pris connaissance des consignes propres au poste de sécurité concerné. Une personne se présentant saoule à son poste se verra immédiatement retirer sa caution « sécurité ».

Au cas où l'équipe remplaçante ne se présenterait pas à temps au lieu désigné, l'équipe en place peut tenter de joindre les suivants par téléphone (le numéro des responsables figurera au poste), le cas échéant elle est tenue de ne pas quitter son poste sans avoir prévenu au préalable un membre de l'équipe sécurité du CSE et d'avoir obtenu son accord. L'organisation dépêchera sur place une équipe de remplacement et remettra alors un visa équivalent au bon de reprise du poste. Tout manquement à cet alinéa sera sanctionné par le retrait de la caution « poste de sécurité » sur le montant de la caution globale.

3.2. Procédure en cas d'accident

En cas d'accident, les responsables du poste de sécurité le plus proche sont tenus de prendre les premières dispositions qui s'imposent :

- **Éviter un sur-accident,**
- **Avertir un membre du CSE ou un stadier qui relaiera l'information via radio vers le QG,**
- **Appeler directement les organisateurs au numéro du QG qui vous sera communiqué lors du briefing des capitaines (voir dates p.3)**

3.3. Matériel de sécurité

Le set de sécurité est composé de :

- deux vestes de sécurité (sous réserve) ou bandes réfléchissantes,
- un sifflet

Ce matériel est garanti par une caution de 35 € (comprise dans la caution globale).



Pour la première équipe de sécurité, le matériel est à prendre lors du briefing obligatoire le 19 octobre à l'Agora 11 ou le 20 octobre à l'Agora 11 à 19h00. De plus, elle doit se trouver à son poste sécu avant le départ de la course (c'est-à-dire, à 12h40 le 21 octobre).

Le set de sécurité doit être transmis par l'équipe en poste à l'équipe de relève lors des tournantes au poste SÉCU. Chaque équipe doit arriver à son poste **10 minutes avant le début de sa permanence**. La responsabilité (et donc la caution) est automatiquement transférée d'une équipe à l'autre. Tout problème lors du passage des permanences et des sets de sécurité (incomplet, hors service,...) doit immédiatement être mentionné aux organisateurs circulant sur le parcours. Dans le cas contraire, c'est l'équipe en place qui sera tenue pour responsable de tout problème (perte,...) de matériel.

À la fin de la course le jeudi à 13h pour tous les postes SÉCU, les dernières équipes présentes aux postes sont tenues de **rapporter le set de sécurité au stand info course à la Place Polyvalente avant 15h00 le jeudi 22 après-midi**, sous peine de retrait de la caution « set de sécurité ». Pour être certain que l'équipe ait bien ramené le set de sécurité, une feuille sera à signer à ce moment-là.

Pour les postes sécu fermés pendant la nuit, la dernière équipe en place avant la fermeture doit ramener son pack sécu au Stand Info Course au Village Course une fois la fermeture approuvée par les organisateurs. L'équipe qui reprend ce poste le lendemain matin doit venir chercher son pack sécu au Stand Info Course un quart d'heure avant l'ouverture du poste.

3.4. Contrôle par les organisateurs

Les organisateurs vérifieront régulièrement si le poste SÉCU est effectivement assuré par l'équipe prévue. Les équipes qui tiennent un poste de sécurité devront se trouver précisément à l'endroit indiqué lors de l'inscription.

En cas de non-respect de la tenue du poste SÉCU, les organisateurs retireront 90€ sur la caution. Un manquement grave (état d'ébriété avancé,...) ou répété de nature à mettre en danger les coureurs ou piétons pourra être sanctionné plus durement, à l'appréciation de l'équipe organisatrice.

Afin d'éviter toute équivoque quant au fonctionnement des permanences au poste de sécurité, **les capitaines d'équipe devront être présents au briefing qui se déroulera les 19 et 20 octobre à l'Agora 11 à 19h00**. Soyez à l'heure !

La présence à ce briefing est obligatoire et attestée par la signature du capitaine d'équipe sur la liste « présence briefing » du responsable QG.



Chapitre 4 : Dispositions concernant les emplacements

4.1. Généralités

Chaque inscription donne droit à un emplacement vélo d'une superficie équivalente à une tente SNJ junior (3 X 3,4 m) le long du circuit. L'emplacement sera attribué par les organisateurs en tenant compte des particularités du circuit, des impératifs de sécurité dictés par l'ordonnance de police en vigueur, et pour autant que chaque équipe ait acquitté le paiement de son inscription.

Les équipes participantes sont tenues de se conformer strictement à l'emplacement indiqué.

Si les participants désirent installer une ou plusieurs tentes annexes, ils doivent en faire la demande auprès des organisateurs en précisant le type d'animation qu'ils souhaitent y faire.

De plus, **pour chaque activité spécifique (vente de nourriture, de boissons alcoolisées, activité culturelle,...), une couleur particulière d'emplacement** sera attribuée par les organisateurs. Tout changement d'activité dans une tente par rapport à ce qui avait été prévu avec les organisateurs sera IMMEDIATEMENT sanctionné par un retrait de 250 € sur la caution. Des contrôles seront effectués par des membres de l'organisation ainsi que par des membres des forces de l'ordre.

Le code des couleurs est le suivant :

- Mauve : stands vélo (folklo, humanitaire, course, ASPU) ;
- Brun : aire de repos ;
- Bleu : animation culturelle ;
- Vert : vente non-alimentaire, alimentaire et boissons softs ;
- Rouge : vente et dépôt d'alcool de moins de 22° et de boissons dites énergisantes ;
- Jaune : commercial sans vente (sampling, sensibilisation...) ;
- Noir : stand de l'organisateur (challenge, stadiers...).

Le stockage de marchandises ne pourra se faire que dans l'emplacement destiné à la vente ou à la distribution de ces produits.

Par ordonnance de police, **l'accès au site de Louvain-la-Neuve pour l'installation du matériel ne peut se faire qu'entre 4h00 et 7h00 du matin le mercredi 21 octobre.** Toute contravention à cette disposition entraîne la désinscription totale des responsables à leur frais et la perte de leur caution.

Durant l'entière des 24H, le numéro et la couleur caractéristique de chaque emplacement devront être affichés visiblement. L'affiche à placer vous sera remise par les organisateurs lors du tour de prévention.



4.2. Spécial village course et humanitaire

Les équipes présentes dans le village peuvent faire la demande **d'une tente SNJ et d'un lit**, dans les limites de nos disponibilités (les premiers seront les plus sûrement servis), pour la durée des 24H. Ce matériel sera fourni gratuitement. **Les demandes seront introduites auprès des organisateurs lors de l'inscription.**

Le mercredi, les équipes devront venir chercher leur tente et leur lit disponible à proximité du stand info course au magasin qui se trouvera sur le parking du Pont Neuf (Avenue du Jardin Botanique, en face du Pont Neuf) **entre 07h00 et 08h00**. Les tentes devront **impérativement** être **montées pour 09h00**, heure à laquelle les forces de l'ordre, les services incendie et les organisateurs effectueront le tour de prévention pour s'assurer que les consignes de sécurité ont bien été respectées. Soyez prêts : les forces de l'ordre seront intransigeantes quant à la ponctualité cette année !

Dans la journée du **jeudi**, un **contrôleur SNJ** passera juger l'état de la tente. Les équipes ne seront autorisées à démonter la tente qu'à la fin de la course et **uniquement** après avoir obtenu le visa (cachet) du contrôleur SNJ. Le matériel emprunté devra être ramené à l'endroit où il avait été retiré, pour le **jeudi 15h00** au plus tard. Assurez-vous d'avoir signé le document qui prouve que vous avez bien tout ramené.

4.3. Propreté des emplacements

Les **emplacements** doivent impérativement être libérés (de tentes et tout autre matériel) et impeccablement **nettoyés pour le jeudi 22 octobre 2015**, au plus tard à 15h00 (par ordonnance de police), sans quoi il y aura malheureusement un saut de caution.

Tous les participants sont tenus de nettoyer leur emplacement (et les 3 mètres environnants), ainsi qu'une parcelle de terrain qui leur sera attribuée par les organisateurs lors du briefing du lundi 19 ou mardi 20 octobre.

L'état de **propreté** de l'emplacement et de la parcelle sera approuvé par les organisateurs. Tous les détritiques devront être jetés dans des sacs poubelle fermés qui, rempli, seront placés par chaque équipe au lieu indiqué par les organisateurs, pour le **jeudi 22 octobre à 15h00** au plus tard.

Le contrôle de la propreté des lieux (et donc de la libération de l'emplacement) s'effectuera le jeudi 22 octobre 2015 par les délégués de l'organisation le plus rapidement possible après la fin de la course. Dès 13h, lorsque vous avez fini votre nettoyage, téléphonez au responsable QG dont le numéro vous sera communiqué lors du briefing obligatoire du lundi 19 ou mardi 20 à l'Agora 11 à 19h00. Il se chargera d'envoyer un délégué de l'organisation afin de vous libérer au plus tôt. Au terme du contrôle, celui-ci signera un bon attestant la vérification de votre emplacement et y notera les éventuelles remarques concernant votre nettoyage. **Les lieux ne peuvent être quittés qu'après passage de l'organisateur!**



Les organisateurs jugeront des **dégradations** dues aux faits et négligences de l'équipe sur leur emplacement ainsi que dans les 25 mètres environnants. En cas de dégâts, ceux-ci seront payés au prix coûtant. Ainsi, la caution « dégradations » de 250 € pourra être retenue voire davantage si les dégâts sont plus conséquents.

Il est vivement conseillé aux participants de **se munir de brosses, de pelles à neige pour nettoyer leur(s) emplacement(s)** au terme de l'épreuve. De plus, toute équipe doit avoir ses propres sacs poubelles pour le nettoyage. Il serait bon de prévoir une poubelle par stand...

4.4. Taxe communale

Tout emplacement, quel qu'il soit, est soumis à une taxation de la commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve (7,50 € par jour ou fraction de jour entamée par emplacement). C'est à dire 15 € pour un emplacement durant les 24Heures vélo. Ce montant sera à régler en même temps que l'inscription.



Chapitre 5 : Sponsoring et publicité

Tous les sponsors doivent être mentionnés et acceptés par les organisateurs au plus tard au moment des inscriptions.

De plus, les sponsors et publicités font l'objet de règles strictes :

- Leur visibilité doit être limitée. Ainsi, seules les banderoles sont autorisées (toute publicité gonflable ou autre est strictement interdite) ;
- Toute publicité est totalement interdite en dehors de l'espace octroyé aux participants ;
- En ce qui concerne les sponsors de bière, d'alcool ou de boissons énergisantes, les publicités (banderoles) ne pourront se situer qu'à l'intérieur des tentes bar (point rouge selon le code des couleurs).



Chapitre 6 : Sanctions et cautions

6.1. La course vélo

Pour tout problème technique (déficiência du système de freinage, éclairages insuffisants, absence du casque pourtant obligatoire,...), un avertissement et/ou des sanctions en tours seront infligées par le directeur de course en fonction de la gravité de l'infraction. Après un avertissement, l'équipe est tenue d'intervenir dans le même tour pour y remédier (à son stand ou au stand de réparation). Sans cela, les responsables course prendront unilatéralement les sanctions requises. Celles-ci pouvant aller jusqu'à la mise hors-course.

La mise hors-course, décidée par les organisateurs, sera notifiée par les responsables course au responsable ou à un délégué de l'équipe intéressée. La mise hors-course entraîne ipso facto la perte de tout ou partie (sur décision des organisateurs) des cautions engagées et l'obligation de nettoyer et de quitter au plus tôt l'emplacement octroyé par les organisateurs.

6.2. Les cautions

Nous différencions ici les cautions demandées aux équipes vélo et les cautions demandées aux animations (incluant la caution pour leur vélo).

Cautions pour les équipes vélo :

- Le montant total de la caution pour toutes les équipes est de 200 €.

Cette caution sera payée en même temps que les frais d'inscription (50 euros) au plus tard le mardi 13 octobre 2015, sous la forme d'un virement sur le compte numéro 271-0613702-15 (compte de l'ASBL CSE Animations), avec la mention suivante : *Nom de l'équipe - Nom et prénom du responsable – « Frais d'inscription et caution » - Numéro de dossier.*

- La caution totale comprend :

1. Caution « régularité » : 50 € prélevés si le directeur de course juge que le vélo n'a pas suffisamment roulé pendant les 24 heures de course (16h30 pour les vélos folklo). Les vélos doivent en effet rouler de façon continue sauf en cas de réparation. L'équipe devra informer le directeur de course dans ce cas. C'est également le directeur de course qui jugera si oui ou non un vélo est irréparable.

De plus, pour les vélos folkloriques, l'absence au départ de la seconde manche le jeudi 17 octobre à 8h30 se verra sanctionnée par le retrait de cette caution régularité de 50 €. Tout vélo perdu, détruit ou volé est à signaler directement au Stand Info Course du Village Course sous peine de retrait de la caution régularité

2. Caution « course » : 50 € prélevés si l'équipe n'a pas respecté les consignes de sécurité quant à la course, tel que :

- le port du casque pour les vélos course et humanitaire,
- l'utilisation des phares électriques sur piles,



- chaque tour a été effectué par un et un seul cycliste pour les catégories course et humanitaire,

-

3. Caution « comptage » : 200 € prélevés si la puce électronique et la plaque ne nous reviennent pas à temps et en bon état.

4. Caution « set de sécurité » : une somme allant jusqu'à 35 € est gardée sur la caution totale suivant la valeur des objets perdus ou détériorés.

5. Caution « poste de sécurité » : une somme allant jusqu'à 90 € sera prélevée en fonction de la bonne tenue du poste contrôlé par les organisateurs. Au cas où l'équipe en place assurerait une double permanence pour pallier l'absence de l'équipe de relève, la caution de l'équipe défaillante lui sera attribuée en partie.

6. Caution « propreté » : une somme de 75 € sera retenue sur la caution en fonction de l'avis du vérificateur de la propreté sur l'emplacement à la fin de l'évènement.

7. Caution « matériel » : une somme allant jusqu'à 100 € pourra être retenue en cas de dégradation de matériel (tente, lit,...). Si les dégâts sont plus importants, une somme supérieure pourra être exigée.



Chapitre 7 : Assurances

L'organisation est pourvue d'une assurance en responsabilité civile « organisateurs ». Celle-ci couvre la responsabilité du fait de l'organisation.

Tous les étudiants inscrits à l'UCL bénéficient d'une Assurance Individuelle Etudiant couvrant les accidents survenus pendant la durée de la manifestation. Elle ne couvre en aucun cas les dégâts corporels et matériels des concurrents hors UCL.

Les concurrents qui ne seraient pas couverts par une assurance individuelle ou collective couvrant les accidents corporels ou matériels et qui désirent bénéficier de cette couverture, sont vivement invités à contracter eux-mêmes une assurance auprès d'une société ad hoc.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à demander les documents suivants aux organisateurs (www.cse.be) :

1. Ordonnance de police ;
2. Résumé de l'Ordonnance de police ;
3. Résumé des mesures de prévention, de sécurité et de lutte contre l'incendie.